



SIGNALEMENT D'UNE ALERTE (EDRAM)

La présente note détaille les modalités de signalement « lanceur d'alerte » au sein d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg). Un formulaire de signalement est annexé à la note.

Qui peut effectuer un signalement ?

Un signalement peut être effectué par toute personne physique rentrant dans l'une des catégories suivantes :

- Salarié (actuel ou ancien)
- Membre de l'organe d'administration, de la direction autorisée (actuel ou ancien)
- Collaborateur externe et occasionnel (actuel ou ancien)
- Prestataire avec lequel une relation commerciale est établie (fournisseur ou sous-traitant) (actuel ou ancien).

Quand puis-je effectuer un signalement ?

Vous pouvez effectuer un signalement lorsque vous avez des raisons de penser qu'une violation de la loi ou du code de conduite des entités visées par la présente politique a été commise, s'apprête à être commise, ou en cas d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général.

Les plaintes ou réclamations à caractère commercial doivent être traitées via le canal dédié (voir : <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/legal.aspx>).

Comment effectuer un signalement ?

Afin d'effectuer un signalement, veuillez remplir le formulaire en annexe et l'envoyer à l'une des adresses suivantes (selon votre choix) :

Par email :

whistleblowing-edrameu@edr.com

OU

Par courrier postal, en mentionnant « *Strictement confidentiel* » sur le courrier, à l'adresse suivante :

Compliance Dispositif d'Alertes, Département Compliance Luxembourg
Edmond de Rothschild Asset Management
4, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg
Luxembourg

Suite à la réception de votre signalement, un accusé de réception vous sera communiqué dans les 7 jours. Cet accusé sera transmis à l'adresse de correspondance préalablement renseignée dans le formulaire en annexe. Sans information de contact renseignée, Edmond de Rothschild (Asset management) ne pourra pas être en mesure de vous communiquer un accusé de réception ni de donner suite à votre signalement.



Sur la base des informations fournies, le signalement fera l'objet d'investigations en interne. Dans ce cadre, le référent habilité au traitement des alertes au sein d'Edmond de Rothschild (Asset management) pourra être amené à vous adresser des demandes d'informations complémentaires.

Une mise à jour sur le suivi du signalement vous sera communiquée dans les trois mois suivant l'accusé de réception communiqué par Edmond de Rothschild (Asset management).

Nous prendrons le plus grand soin à protéger votre identité et la confidentialité de votre rapport, dans les limites définies par les lois et règlements applicables.

Qui traite mon signalement ?

Le signalement est traité par un référent désigné au sein de l'équipe Compliance d'Edmond de Rothschild (Asset management).

Puis-je faire un signalement anonyme ?

Les signalements anonymes sont acceptés.

Mon identité est-elle protégée ?

Que le signalement soit anonyme ou non, l'identité de l'auteur du signalement ne doit pas être divulguée sans son consentement exprès en dehors des membres du personnel autorisé compétents pour recevoir des signalements ou pour en assurer le suivi au sein d'Edmond de Rothschild (Asset management). Cela s'applique également pour toute autre information à partir de laquelle l'identité de l'auteur du signalement peut être directement ou indirectement déduite.

L'identité de l'auteur du signalement et toute autre information visée au paragraphe précédent peuvent être divulguées uniquement lorsqu'il s'agit d'une obligation nécessaire et proportionnée imposée par la réglementation locale applicable ou le droit de l'Union européenne dans le cadre d'enquêtes menées par des autorités nationales ou dans le cadre de procédures judiciaires, notamment en vue de sauvegarder les droits de la défense de la personne concernée par le signalement.

Dans un tel cas, Edmond de Rothschild (Asset management) informe le lanceur d'alerte par écrit avec une explication des motifs avant que son identité ne soit divulguée, à moins qu'une telle démarche ne risque de compromettre les enquêtes ou les procédures judiciaires concernées.

Suis-je protégé dans le cadre de l'envoi d'un signalement ?

Pour être protégé contre toutes formes de représailles (*) le lanceur d'alerte doit :

- Avoir eu des motifs raisonnables de croire que les informations signalées sur les violations étaient véridiques au moment du signalement et qu'elles relèvent du champ d'application de la loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union ; et



- Avoir effectué un signalement soit interne (via le formulaire suivant), soit externe (via les canaux de signalement auprès des autorités compétentes repris dans les textes de transposition locaux de la directive (UE) 2019/1937), soit public (suite à un signalement interne ou externe sans résultat).

Sont également protégés :

- Les facilitateurs (personnes physiques qui aident un lanceur d'alerte) ;
- Les tiers qui sont en lien avec le lanceur d'alerte et qui risquent de faire l'objet de représailles, tels que les collègues ou personnes proches du lanceur d'alerte ;
- Les entités juridiques appartenant au lanceur d'alerte, pour lesquelles il travaille, ou avec lesquelles il a des liens professionnels ;
- Les personnes qui ont signalé ou divulgué des informations sur des violations de manière anonyme, mais qui sont identifiées par la suite et font l'objet de représailles ;
- Les personnes qui signalent des violations auprès des institutions, organes ou organismes de l'Union européenne compétents.

() Représailles : tout acte ou omission direct ou indirect qui intervient dans un contexte professionnel, suscité par un signalement interne, externe ou une divulgation publique, et qui cause ou peut causer un préjudice injustifié à l'auteur de signalement.*

Puis-je communiquer mon signalement en externe ?

Les personnes désirant effectuer un signalement de violation(s) sont encouragées à privilégier le signalement par le biais de canaux de signalement interne avant un signalement par le biais de canaux de signalement externe, lorsqu'il est possible de remédier efficacement à la violation en interne et qu'elles estiment qu'il n'y a pas de risque de représailles.

Les canaux de signalement externe compétents sont limitativement listés dans les textes de de transposition locaux de la directive (UE) 2019/1937) (exemple : Loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 au Luxembourg, article 18).

Comment sont traitées mes données dans le cadre de ce signalement ?

Vous êtes informé que les données personnelles collectées par Edmond de Rothschild (Asset management) via ce formulaire (ci-après les « données personnelles ») seront traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD ») et avec d'éventuels accords de confidentialité pouvant avoir été conclus avec les entités visées par la présente politique.

Nous utiliserons les données personnelles transmises via le formulaire en annexe pour nous conformer aux obligations légales et aux exigences réglementaires, sur la base de votre consentement

Vous disposez d'un certain nombre de droits en relation avec les données personnelles. Ces derniers sont repris sous le lien suivant : <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/cookies-policy.aspx>.



ANNEXE - FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

Attention : Toute demande ne comportant pas les champs ou mentions obligatoires sera jugée incomplète et non traitée.

Quelle entité est concernée par votre requête (obligatoire) ?

- Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

Quelle est votre interaction avec l'entité concernée (facultatif) ?

- Salarié (actuel ou ancien)
- Membre de l'organe d'administration, de la direction autorisée
- Collaborateur externe ou occasionnel (actuel ou ancien)
- Prestataire avec lequel une relation commerciale est établie (fournisseur ou sous-traitant) (actuel ou ancien)

Déclinez votre identité (nom, prénom, employeur) (facultatif) :

Si vous avez décliné votre identité, souhaitez-vous rester anonyme (obligatoire) ?

- Je souhaite rester anonyme.
- Je ne souhaite pas rester anonyme.

Adresse de correspondance (postale, email) (obligatoire) :

Décrivez l'objet de votre requête - lieu, objet, date, risque ou manquement observé, contexte (obligatoire) :



Décrivez votre implication (obligatoire) :

Sélectionnez la/les typologie(s) d'alerte(s) que vous souhaitez déclarer (obligatoire) :

- Abus de marché / Délit d'initié
- Contrôles comptables ou questions d'audit
- Conflits d'intérêts
- Corruption
- Criminalité financière
- Droit de la concurrence
- Fraude / Vol
- Représailles
- Vente abusive
- Violation de la confidentialité (des données)
- Autre violation de la loi ou de la réglementation européenne pertinente

Identité de(s) la personne(s) faisant l'objet d'un signalement (obligatoire) :

Identité du ou des témoin(s) éventuels (facultatif) :

Votre requête est-elle liée à une alerte que vous auriez précédemment remontée ? Si oui merci de préciser (obligatoire) :

Votre requête fut elle communiquée à d'autres autorités/entités/personnes ? Si oui, précisez (obligatoire) :

Ajoutez-vous des pièces jointes à votre requête ? Si oui merci d'indiquer le nombre ainsi qu'une description des pièces jointes transmises (obligatoire) :

- J'ajoute une ou des pièces jointes
- Je n'ajoute pas de pièces jointes



Détails relatifs aux pièces jointes :

N'incluez pas de renseignements personnels non essentiels sur les personnes ou entités mentionnées dans votre requête.

Attestation sur l'honneur (obligatoire) :

- Par la présente je reconnais avoir pris connaissance des informations et conditions attachées à la présente annexe et réaliser ce signalement de bonne foi.

Date et lieu :